



SARL D.J. "AGENCE CAPRICORNE"

20 Rue CARNOT - 77400 THORIGNY SUR MARNE

Tél/fax 01 60 07 50 60

SARL 7622,45 Euros - RCS Meaux 448 013 896 - Code APE-NAF 7311Z - TVA INTRA : FR 0044801389600023

BON DE COMMANDE

SUPPORT :
PANNEAU AFFICHAGE à MAUPERTHuis
dernière la RAGAN de PREVENTION.

NOM	JACK N'JILL.	PRENOM	Ed. CAULKIN
PROFESSION		DATE DE NAISSANCE	21-10-16 X 41 ans
Adresse	49 AV JEHAN DE BRIE 77120 COULOMMIERS	PRIX H.T.	120€ 22€
Téléphone	0616541300		134€

PAYER UNIFORMEMENT PAR CHÈQUE BARRÉ À L'ORDRE DE L'AGENCE CAPRICORNE

A chaque souscription, l'annonceur doit réclamer le présent ordre rempli et signé, qui tient lieu de facture en cas de règlement sous.

PAYÉ : Chèque n° _____

Signature de l'Annonceur précédée de la mention manuscrite :

Lu et approuvé, bon pour accord

Signature de l'Agence CAPRICORNE

Date : 13/10/17 Coulommiers

Lu et approuvé, bon pour accord

JACK N'JILL
 49 avenue Jehan de Brié
 77120 Coulommiers
 Tél : 06 16 54 13 00 - hello@jacknjill.fr
 www.jacknjill.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'agent commercial accrédité à recueillir la publicité ne saurait en aucun cas se prévaloir de la qualité de fonctionnaire d'une quelconque représentation administrative.

Le souscripteur déclare formellement avoir les pouvoirs nécessaires pour engager l'entreprise ci-dessus désignée, avoir pris connaissance et accepté ses conditions générales. L'engagement doit être signé par le souscripteur. Toutefois, il est réputé valide s'il est signé d'une personne agissant régulièrement le souscripteur dans l'exercice de sa fonction (art. 6 du Code de l'Affichage).

Les frais d'exécution des maquettes et clichés sont pris en compte par la firme annonceur qui reste seule responsable du respect de son insertion vis-à-vis des autres médias concernés à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous.

L'annonceur est tenu, à une date déterminée, de remettre le texte à insérer : à défaut d'envoi, après une mise en demeure restée sans effet, peut insérer à l'insouciance de cette annonce. Une case blanche avec mention le nom de l'annonceur de l'annonceur. Les épreuves du Bon à Tirer non réclamées ou non retournées dans les délais prescrits, sont considérées comme approuvées par l'annonceur.

De convention expresse et sans report sollicité à temps et accordé sur nous, le défaut de paiement à l'échéance fixe entraîne : l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ; l'intervention contentieuse de nos services spécialisés, l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une pénalité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les « frais judiciaires éventuels ». Tout litige ou contestation relève de la compétence du Tribunal de Meaux.

1. **COMMANDE** - La commande n'est considérée comme acceptée que si elle a été signée par le donneur d'ordre et par l'agence CAPRICORNE. Elle devient non exécutoire immédiatement et irrévocablement comme non commandé en retard.

2. **LIVRAISON** - Des contretemps indépendants de notre volonté peuvent modifier les dates de livraison prévues; des retards ne constituent pas le droit du souscripteur de résilier son contrat.

3. **MODE DE PAIEMENT** - Nous sommes autorisés à demander le paiement par avance (voir commande). Des présentoirs contraires de la part du souscripteur ne constituent pas à ce dernier de retenir les paiements versés à échéance.

En cas de reprise de commerce, l'annonceur s'engage à faire reprendre le contrat de publicité par son successeur ou doit en assurer le paiement intégral. Pour tout litige survenant à l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties déclarent expressément reconnaître la compétence du Tribunal de Meaux, et font en conséquence escaillon de loi dans cette ville.

Les dispositions du Code civil français en matière de droit des obligations s'appliquent à titre supplétif pour tous les points non expressément réglés par la présente convention.

TEXTE ET TYPO

FOURNI À ENVOYER SOUS 15 JOURS

agence-capricorne@wanadoo.it

OBSERVATIONS :